



Réf. : 014-2024

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Mireille Conte Jaubert*  
Le Maire  
Mireille CONTE JAUBERT

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 7
- > votants : 11

**OBJET : SUBVENTION 2024 – ASSOCIATION ACGMSC**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 02 avril 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, M. Christian JAUBERT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR.

**ABSENTS** : Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, Mme Florence PREVOT, Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Serge FIMBAULT (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), M. Robert DELERIS (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN), M. Pierre-Yves LE MERDY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Franck OBERG (procuration donnée à M. Stéphane CATALAN), M. Mickaël GODINEAU.

Monsieur LANDRY, Madame JARRY, Madame PREVOT et Madame LE MERDY, Conseillers et membres de l'association « ACGMSC » ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la séance.

Monsieur Christian JAUBERT est désigné secrétaire de séance en remplacement de Madame Stéphanie LE MERDY, absente pour cette question.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés : 11 Votes – 11 Pour.*

de procéder au versement de la subventions communale à l'association ci-dessous dénommée (imputation budgétaire : 65748) et fixe les conditions suivantes pour l'attribution de cette subvention :

- ✓ la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.
- ✓ la production d'un budget prévisionnel.
- ✓ la production des statuts si non déposés en Mairie ou modifiés.
- ✓ la production de la liste à jour des membres du bureau (si non détenus en Mairie).
- ✓ la production de la liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)
- ✓ la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
ACGMSC	500

Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires au versement de ladite subvention.

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guzières, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.  
Pour copie conforme, le 10 avril 2024.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert

